

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 23 JANVIER 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- **Considérant** que la Ville de Gap est engagée dans un programme majeur de rénovation des écoles municipales sur la période 2022-2026 ;
- **Considérant** également que la Ville de Gap souhaite poursuivre son programme de rénovation malgré la hausse des coûts ;
- **Considérant** que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, et de la Région SUD au titre des contrats "Nos Territoires d'Abord" (NTA) ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Dans le cadre du programme de rénovation des écoles de la ville de Gap 2024, des travaux de rénovation de l'école de La Tourronde maternelle, de l'école des Eyssagnières maternelle et élémentaire, de l'école de Fontreyne maternelle et de l'école de Lareton sont prévus.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- Garantir un environnement propice à l'apprentissage des écoliers par des travaux de nature à améliorer la fonctionnalité des espaces intérieurs ;
- Poursuivre les économies d'énergie par la rénovation énergétique des bâtiments communaux, et atteindre les objectifs de *40% d'économie d'Energie Finale* sur chaque groupe scolaire ;
- Participer à la désimperméabilisation des sols par le réaménagement des cours d'écoles ;
- Répondre aux attentes de l'Ad'Ap en matière de mise en accessibilité ;
- Sécuriser les établissements dans le cadre du PPMS et Vigipirate.

Article 2 : Coût

Le coût du projet de rénovation de ces quatre écoles sur l'exercice 2024 est de
3 076 989 € HT.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès de l'Etat, la Région SUD, et Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la rénovation énergétique avec pour objectif a minima l'économie de 40% d'Énergie Finale, selon le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
Etat DSIL	923 096 €	30,00 %
Région SUD (NTA)	268 600 €	8,73 %
Département	342 475 €	11,13 %
AUTOFINANCEMENT	1 542 818 €	50,14 %
TOTAL	3 076 989 €	100 %

Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers de l'Etat, de la Région SUD et du Département des Hautes-Alpes.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 23 JANVIER 2024

Le Maire



Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 25/04/2024
Publié ou notifié le : 25/04/2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_01_31
Objet :	Demande de subvention DSIL 2024 - rénovation des écoles de La Tourronde Maternelle, des Eyssagnières, Fontreyne Maternelle et Lareton
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-01-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20240125-D2024_01_31-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240125-D2024_01_31-AI-1-1_0.xml	text/xml	957 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13868.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240125-D2024_01_31-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	68.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 janvier 2024 à 14h42min44s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 janvier 2024 à 14h42min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 janvier 2024 à 14h42min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 janvier 2024 à 14h42min57s	Reçu par le MI le 2024-01-25

